

Perception de taxes

Afin de permettre une saine gestion des finances publiques, la Municipalité se doit de percevoir ses taxes et le citoyen est dans l'obligation de respecter ce dû. La Municipalité est en droit de prendre les moyens nécessaires pour percevoir les taxes dès que celles-ci sont échues. La procédure de perception peut aussi inclure la vente de votre immeuble pour défaut de paiement de taxes, et ce, dès la première année. Afin d'éviter toute forme de procédure de perception et le paiement d'intérêts inutilement, nous vous invitons à acquitter votre compte dans les délais prévus.

Arrangement

Si vous éprouvez des difficultés à acquitter vos obligations, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin de prendre un arrangement satisfaisant.

Soyez informé!

- 1- Site internet (prochainement en ligne) : www.longuepointedemingan.ca
- 2- Page Facebook : Suivez-nous sur Facebook, vous y trouverez les actualités municipales.
- 3- Prenez le temps de lire les avis municipaux affichés à différents endroits.

Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan
878, chemin du Roi
Longue-Pointe-de-Mingan, (Québec)
G0G 1V0
Téléphone : (418) 949 2053
Télécopieur : (418) 949-2166

Votre conseil municipal

Martin Beaudin, Maire
Pierrot Vaillancourt, conseiller #1
Allen Albert, conseiller #2
Claude Vibert, conseiller #3
Jean-Marc Collin, conseiller #4
Jean-Luc Burgess, conseiller #5
Bianca Vibert, conseillère #6

Séances du conseil

Voici le calendrier des séances :

14 janvier 2019
4 février 2019
4 mars 2019
8 avril 2019
6 mai 2019
4 juin 2019
8 juillet 2019
5 août 2019
9 septembre 2019
7 octobre 2019
4 novembre 2019
2 décembre 2019
Les séances du conseil débutent à 19 h 30.

Personnel municipal

Administration :

Nader Ghabi, directeur général
Mary Vaillancourt, directrice générale adjointe
Julie Loiselle, agente de développement municipal

Travaux publics :

Peter Bond
Jean Bond
Sandro Leblanc

2019 COMPTE DE TAXES



Voici votre compte de taxes en détail. Vous trouverez les informations pour comprendre votre feuille de compte de taxes et connaître les procédures de paiement.

Taux de taxe

- *Taxe foncière générale résidentielle : 1.00 \$ du cent dollar d'évaluation
- *Taxe foncière générale commerciale : 2.25 \$ du cent dollar d'évaluation
- * Vidanges : Résidentielle : 100 \$
Commerciale : 200 \$
- *Aqueduc : Résidentielle : 125 \$
Commerciale : 150 \$
- *Déneigement : 100 \$
- *Égouts : 100 \$
- *Incendie : 85 \$
- *Éclairage des rues : 75 \$
- *Récupération : 40 \$
- *Entretien centre JC : 50 \$

Divers montants s'ajoutent pour les services d'égout, aqueduc et incendie pour chaque unité de motel, camping ou commercial.

À quoi serviront vos taxes 2019?

Afin de comprendre davantage à quoi serviront vos taxes en 2019, nous vous référons au document budget 2019 que vous avez reçu par la poste en décembre 2018.

Budget total

2019

1 246 063 \$

Quand payer?

- 1- 21 mars 2019
- 2- 20 juin 2019
- 3- 19 septembre 2019

Où et comment payer?

Prévoyez un délai minimal de deux jours ouvrables pour que votre paiement nous parvienne, quel que soit le mode de paiement que vous utilisez.

Mode de paiement

Comptant
Chèque
Institution financière